



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
23 Mars 2012

COMPTE RENDU

Étaient présents : Tous les conseillers sauf

Excusé(e)s : COULON Philippe

Absent(e)s : 0

Secrétaire de séance : **M. Jean-Yves GARRIGNOT**

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 24 Février 2012,
Il présente l'ordre du jour, à savoir :

- **Présentation de l'État 1259**

En préambule à la présentation des budgets primitifs de la commune, le Maire décline le contenu de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2012. Il informe l'assemblée que cet état plus communément appelé état 1259, a été élaboré pour l'année 2012 sans majoration des taux communaux, à savoir :

• Taxe d'habitation	13.20
• Taxe foncière (bâti)	7.10
• Taxe foncière (non bâti)	13.72
• CFE	17.31

En conséquence, le Maire soumet au vote le maintien et la reconduction de ces taux, pour 2012 :

Voix pour = **10** Voix contre = **0** Abstention = **0**

- **Présentation et mise au vote des Budgets Primitifs 2012**

Budget Primitif du CCAS

Le Maire présente le budget primitif du CCAS. Celui-ci est reconduit dans les mêmes termes que pour l'année précédente :

Voix pour = **10** Voix contre = **0** Abstention = **0**

Budget Primitif Eau-Assainissement

La présentation du budget Eau-Assainissement révèle cette année une structure budgétaire plus consistante, suite à la construction de la station de traitement des eaux usées. La réalisation de cet ouvrage au cours des 4 derniers mois de l'année 2011, entraîne inévitablement des reports de crédit sur 2012, tant en dépenses qu'en recettes.

Le Maire informe le conseil qu'il mène actuellement toutes les actions de réception de fin de travaux, afin de pouvoir enclencher les différentes procédures, visant à percevoir les montants des subventions attendues, ainsi que le remboursement du FCTVA.

Après débat, le Maire soumet au vote ce budget Eau-Assainissement

Voix pour = **10** Voix contre = **0** Abstention = **0**

Budget Général

La présentation du budget général de la commune ouvre un large débat au sein du conseil, au vu des possibilités de passerelle entre budget Eau-Assainissement et budget général. En effet, le Maire explique que les règles administratives obligent toute collectivité territoriale à présenter des budgets en équilibre. Pour ce faire, un transfert budgétaire du budget général permet d'abonder un chapitre budgétaire du budget Eau-assainissement, aux fins exclusivement comptables de présenter un budget Eau-Assainissement 2012 en équilibre. Plusieurs conseillers contestent ce mode opératoire et en déduisent que le budget général est utilisé pour combler un éventuel déficit relevé au budget Eau-Assainissement 2011. Le Maire, ainsi que le 1^{er} Adjoint expliquent qu'en l'état actuel des dépenses globales engagées sur ces 2 budgets et se trouvant en bascule sur 2 exercices budgétaires, la seule possibilité offerte est de recourir à un emprunt de 30 000.00 €, sur le budget général, permettant de garantir une trésorerie suffisante, afin de régler les factures d'investissement émises par les entreprises concernées.

Suite à ce débat intéressant et animé, le Maire soumet au conseil, l'autorisation de contracter cet emprunt :

Voix pour = **10**

Voix contre = **0**

Abstention = **0**

Le Maire termine les présentations budgétaires 2012, en soumettant l'adoption du budget général 2012. Celui-ci est adopté de la façon suivante:

Voix pour = **10**

Voix contre = **0**

Abstention = **0**

• Nature des investissements 2012

Le Maire rappelle la priorité donnée aux investissements 2012, à savoir :

1. Façade de l'Église

Travaux réalisés par l'Entreprise MODICA, ces travaux sont aujourd'hui terminés.

Deux factures ont été réglées sur le budget Investissement 2011.

Deux factures restent à régler sur le budget 2012 pour un montant total de 39 171.39 €.

2. Remplacement des portes de l'Église

Montant des travaux = 6 518.20 €. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise BLANCHOT Frédéric

Les Subvention C.G. = 964.00 € Subvention Sénateur = 1 500.00 €

3. Réfection du Chemin des Prés (2^{ème} tranche)

La 1^{ère} phase a donné lieu à une facture de 20 749.26 €

Reste à réaliser cette année la phase enduit monocouche d'un montant de 7 105.74 €

Total des travaux 27 855.00 €

Une subvention de 24% du C.G..a été obtenue d'un montant de 4 164.00 €. Sachant que la phase enduit entrainera un reliquat de subvention de l'ordre de : 1 425.90 €.

4. Projet de travaux conduit parallèlement avec les différents intervenants et financé par un emprunt sur budget général, assorti des subventions relatives aux différents corps de travaux.

Cette année, seuls les frais d'étude seraient provisionnés sur le budget à hauteur de 10 000.00 €

5. Éclairage public

Comme les précédentes années, le montant de 2 000.00 € est inscrit pour le remplacement au fil de l'eau des anciens lampadaires d'éclairage public, ne pouvant pas recevoir les lampes sodium, plus économiques.

• Questions, informations et Activités diverses

La petite salle communale

La Maire propose au conseil de destiner cette salle aux réunions des différentes composantes communales, tels que le Comité des fêtes, la CUMA, le Conseil municipal. Il suggère également le déplacement du dépôt et vente du pain dans cette salle. L'assemblée donne son accord unanime à ces propositions

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 23 h 00.